



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

RSA

Question écrite n° 25052

Texte de la question

M. Yves Nicolin interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur les éventuels effets d'aubaines provoqués par le dispositif RSA et, *in fine*, le risque pour ses bénéficiaires de tomber dans une trappe à inactivité liée à la désincitation au travail qu'il implique, comme semblent l'indiquer le comparatif de revenus entre deux familles de 5 personnes avec les différences de totaux pour les revenus (20 280 € pour le salarié et 20 650 € pour le RSA) et pour les dépenses (12 910 € pour le salarié et 7 300 € pour le RSA), le reste pour la nourriture, les vêtements et les loisirs étant de 614 € pour la famille du salarié et de 1 113 € pour la famille bénéficiaire du RSA. Dans ce cadre, il aimerait savoir s'il considère ce comparatif comme valide et, si tel est le cas, quelle logique justifie d'encourager financièrement les personnes sans activité au détriment de celles qui travaillent.

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25052

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4331